



Élection locale des Français à l'étranger 25 mai 2014

Nouvelle représentation des Français de l'étranger (loi du 22 juillet 2013)

Si votre liste est déjà constituée, cette fiche ne vous concerne pas

Fiche N°6 bis – CONSULTATION COMMUNE

Si la concertation élargie avec nos partenaires politiques n'a malheureusement pas permis d'aboutir à une liste d'union, situation qui doit rester exceptionnelle, il convient d'organiser une consultation commune Français du monde-adfe, Parti Socialiste, Europe Ecologie Les Verts et autres partis de gauche.

Corps électoral :

- ✓ Tous les adhérents inscrits sur la LEC et à jour de cotisation - au 31 août 2013 - dans leur parti respectif ou à Français du monde-adfe. (Vérification éventuelle sera faite par les sièges nationaux).
- ✓ Chaque électeur ne peut voter qu'à un seul titre.
- ✓ Chaque électeur ne peut être porteur que d'une seule procuration.

Modalités de l'assemblée générale commune :

- ✓ Une convocation est envoyée quinze jours avant la date de l'assemblée.
- ✓ L'AG élit en son sein deux modérateurs responsables du bon déroulement du vote.
- ✓ Présentation explicite des candidats ou des listes de candidats dans un esprit de transparence de leurs engagements politiques et associatifs.
- ✓ Le vote se déroule à bulletin secret.
- ✓ Un premier vote détermine les deux têtes de liste en respectant la parité : le classement est établi en fonction du nombre de voix obtenu.
- ✓ Un second vote détermine le classement des suivants de liste selon les mêmes principes